

## CHAMBRE DES COMMUNES

Le lundi 29 juin 1959

La séance est ouverte à onze heures.

### LE DISCOURS DU TRÔNE

ACCUSÉ DE RÉCEPTION DE L'ADRESSE  
EN RÉPONSE

**M. l'Orateur:** J'ai l'honneur d'informer la Chambre que j'ai reçu de Son Excellence le Gouverneur général, un message signé de sa main et ainsi conçu:

Aux membres de la Chambre des communes,

J'ai reçu avec un vif plaisir l'Adresse que vous avez votée en réponse au discours que j'ai prononcé lors de l'ouverture du Parlement, et je vous remercie bien sincèrement.

Résidence du Gouverneur général,  
Ottawa, le 23 juin 1959

Vincent Massey.

### LES BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

**M. McCleave** dépose les 18<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> rapports du comité permanent des bills d'intérêt privé.

(Texte)

Monsieur l'Orateur, j'ai l'honneur de présenter trois rapports du comité permanent des bills privés, en français.

### LA SOCIÉTÉ RADIO-CANADA

DÉCLARATION DU MINISTRE SUR LA  
SITUATION PRÉSENTE

**L'hon. George C. Nowlan (ministre du Revenu national):** Monsieur l'Orateur, l'autre jour, le chef de l'opposition m'a demandé de recueillir les déclarations faites au nom de la Société Radio-Canada sur les incidents qui ont fait tant de bruit dans les journaux depuis quelques jours. Mon collègue, le ministre de la Justice, a lu l'autre jour la première de ces déclarations; toutefois, je crois qu'il y a lieu de grouper toutes les déclarations afin de donner un aperçu complet. Voici la déclaration de M. Bushnell, qui a été citée l'autre jour; si la Chambre y consent, elle paraîtra au hansard.

**M. l'Orateur:** La Chambre consent-elle à ce que le document soit publié au hansard sans être lu en ce moment?

**L'hon. M. Pickersgill:** Vu que le document est important et n'est pas très long, le ministre voudrait-il en donner lecture, afin de nous rafraîchir la mémoire?

**L'hon. M. Nowlan:** Très bien. D'après ce qu'on m'a dit, voici la déclaration que M. Bushnell a communiquée aux journaux le lundi 22 juin:

Il y a environ deux semaines, la Société a décidé de remplacer l'émission *Preview Commentary* en provenance d'Ottawa, qui suivait le bulletin de nouvelles de huit heures de Radio-Canada, par une émission intitulée *Special Parliamentary Report* préparée par le service de nouvelles de Radio-Canada. On estimait que ce changement marquerait une amélioration du service de reportage de Radio-Canada relativement aux délibérations de la veille à la Chambre des communes.

Cette mesure a donné lieu à la démission de plusieurs membres du service des causeries et des affaires publiques de la Société à Toronto, sous prétexte que la substitution d'un bulletin de nouvelles proprement dit à l'émission d'opinion *Preview Commentary* supposait une intervention politique dans la diffusion par la Société de questions controversables. La Société n'accepte pas cette assertion implicite.

La Société Radio-Canada a entièrement confiance dans le Service des causeries et des affaires de l'État qui a fourni au cours des années quelques-unes des émissions radiodiffusées les plus distinguées et les plus sérieuses de Radio-Canada.

Puis on m'informe que le 24 juin, à la suite d'une série de réunions du conseil d'administration qui ont été tenues à Toronto, la déclaration suivante a été faite à six heures du soir:

Depuis que le conseil d'administration de Radio-Canada a commencé ses réunions régulières à Toronto, des assertions ont été faites d'après lesquelles une directive de la direction qui remplaçait *Preview Commentary* par un strict reportage des délibérations quotidiennes du Parlement a été inspirée par des considérations incompatibles avec l'indépendance de Radio-Canada. Le conseil et la direction de la Société sont convaincus que la directive a été mal interprétée par le public. En conséquence et afin d'écartier tout doute existant relativement à l'indépendance de la Société, l'émission *Preview Commentary* reprendra lundi prochain.

Le conseil d'administration et la direction de Radio-Canada tiennent à réaffirmer à l'heure actuelle la ligne de conduite établie qui concerne la liberté de parole dans les programmes de Radio-Canada consacrés à la discussion de questions d'intérêt public.

Par la suite, M. Walker, de Toronto, a communiqué la déclaration suivante, le 24 juin:

M. H. G. Walker, directeur de l'Ontario et de la division des réseaux anglais de Radio-Canada, a annoncé ce soir que les démissions présentées par les employés au début de la semaine, n'ont pas été acceptées par la direction de Radio-Canada. M. Walker espère que tous les employés pourront reprendre leurs fonctions normales.

A propos de ces démissions, on m'apprend qu'aucune n'a été acceptée par la Société